



## Conseil économique et social

Distr.: Limitée  
17 mai 2004

Français  
Original: Anglais

---

### Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Treizième session

Vienne, 11-20 mai 2004

### Projet de rapport

*Rapporteur:* Ajebe **Ligaba Wolde** (Éthiopie)

#### Additif

### Activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

1. À ses 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> séance, le 11 mai, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a examiné le point 4 de son ordre du jour, intitulé "Activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime". Elle était saisie des documents suivants:

a) Développement, sécurité et justice pour tous. Rapport du Directeur exécutif (E/CN.7/2004/9-E/CN.15/2004/2);

b) Activités des instituts qui composent le réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Rapport du Secrétaire général (E/CN.15/2004/4).

2. Après une déclaration liminaire du Directeur de la Division des traités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Commission a entendu des déclarations des représentants de l'Algérie (au nom du Groupe des 77 et la Chine), du Canada, de l'Égypte, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, du Japon, de la République de Corée et de la Turquie.

3. Les observateurs de l'Angola (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États africains), de la Colombie (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), de l'Irlande (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne et des États candidats potentiels), du Maroc et d'Oman ont également fait des déclarations. Les observateurs de l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et Extrême-Orient, de l'Institut européen pour la



prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies et de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, ont également fait des déclarations.

## **A. Délibérations**

4. Plusieurs orateurs ont accueilli avec satisfaction le rapport du Directeur exécutif intitulé "Développement, sécurité et justice pour tous" (E/CN.15/2004/2) et ont félicité l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour les efforts qu'il avait accomplis en vue de prévenir et de combattre toutes les formes de criminalité, notamment grâce à des services consultatifs et à des programmes d'assistance technique. Plusieurs orateurs ont dit qu'ils appréciaient les efforts déployés par le Directeur exécutif et l'Office pour intégrer les programmes relatifs à la criminalité et à la drogue, et ont accueilli favorablement l'adoption d'une nouvelle structure organisationnelle, ainsi que la réorganisation du réseau de bureaux extérieurs. On s'attendait à ce que ces mesures renforcent encore les activités de l'Office et améliorent l'utilisation des ressources et l'efficacité pour la prestation des services. Il a été suggéré d'envisager de présenter un rapport sur les aspects des activités de l'Office qui avaient trait uniquement au mandat de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

5. De nombreux orateurs ont fermement soutenu les programmes d'assistance technique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime qui visaient à favoriser la ratification et l'application des instruments juridiques internationaux contre la corruption, la criminalité transnationale organisée et le terrorisme. Il a été demandé aux bailleurs de fonds de soutenir les activités des programmes correspondants. Un orateur a exprimé son appui en faveur de l'initiative par laquelle l'Office fournissait une assistance technique pour la reconstruction des institutions judiciaires après le conflit en Afghanistan et a exprimé l'espoir que l'Iraq bénéficierait également d'initiatives analogues.

6. Certains orateurs ont fait observer que l'application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale dépendait des divers systèmes sociaux, contextes culturels, systèmes juridiques et stades de développement des États Membres. Il n'en restait pas moins que l'application des règles et normes des Nations Unies constituait un élément important du développement des pays.

7. Certains orateurs ont souligné que les pays en développement avaient besoin d'une coopération et d'une assistance technique internationales durables, notamment en vue d'un renforcement des capacités nationales dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. À cet égard, une plus grande participation d'organismes de développement tels que le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale était essentielle pour améliorer la durabilité des programmes de prévention du crime et de justice pénale. Il a été rappelé que le Conseil des chefs de Secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, lors de sa réunion d'avril 2004 accueillie par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, avait approuvé un important document de politique générale concernant les liens entre la criminalité et le développement, qui constituait la base de partenariats forts avec les États Membres et au sein du

système des Nations Unies, en vue de lutter contre la criminalité et d'éliminer ainsi un important obstacle au développement.

8. On s'est félicité de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (résolution 55/25 de l'Assemblée générale, annexe I) et du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (résolution 55/25 de l'Assemblée générale, annexe II), et du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (résolution 55/25 de l'Assemblée générale, annexe III). Des orateurs ont également souligné l'importance de l'entrée en vigueur du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (résolution 55/255 de l'Assemblée générale, annexe), qui deviendrait un instrument utile contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme. La communauté internationale devrait accorder un degré élevé de priorité à la ratification et à l'application de la Convention contre la criminalité organisée et de ses Protocoles. En outre, la première session de la Conférence des Parties à la Convention contre la criminalité organisée, qui devait avoir lieu à Vienne du 28 juin au 9 juillet 2004, permettrait d'examiner d'autres mesures en vue d'une application efficace de la Convention. Il serait essentiel de faire en sorte que la Conférence des Parties et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime coopèrent d'une manière totalement complémentaire.

9. De nombreux orateurs se sont dits satisfaits de l'adoption par l'Assemblée générale de la Convention des Nations Unies contre la corruption (résolution 58/4 de l'Assemblée générale, annexe) et de la tenue de la Conférence de signature par des personnalités politiques de haut rang de la Convention, accueillie par le Gouvernement mexicain à Mérida (Mexique), du 9 au 11 décembre 2003. Ils ont demandé aux États d'agir sans tarder pour assurer l'entrée en vigueur rapide de la Convention et ont exprimé leur appui aux travaux menés à cet égard par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

10. Un certain nombre d'orateurs ont fait observer que la lutte contre le terrorisme avait été renforcée par l'augmentation du nombre d'États parties aux 12 instruments universels contre le terrorisme, et ont fait l'éloge des efforts que le Service de la prévention du terrorisme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime avait accomplis pour favoriser la ratification et l'application de ces instruments, en coopération avec le Comité du conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste (Comité contre le terrorisme). Les stratégies de lutte contre le terrorisme devraient également comprendre le renforcement des capacités, le transfert de technologies et des programmes de formation.

11. Certains orateurs ont déclaré que leur gouvernement prenait des mesures en vue de devenir partie aux instruments susmentionnés et s'employait à incorporer les dispositions pertinentes dans leur législation. On a exprimé un appui en faveur de l'utilisation des guides législatifs des Nations Unies à cette fin. Le recours à des tuteurs présents dans les pays pourrait encore renforcer les programmes d'assistance technique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime portant sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée. La réorientation de ces programmes vers le renforcement des capacités à long terme a été bien accueillie.

On a estimé que, pour s'attaquer avec succès à la criminalité transnationale organisée, il fallait étudier des mesures efficaces de confirmation de l'identité individuelle pour identifier rapidement les victimes, ainsi que les suspects, afin de faire avancer les enquêtes et de dissuader la commission d'infractions.

12. Il faudrait accorder une plus grande importance à la coopération internationale, notamment à l'extradition et à l'entraide judiciaire, afin de lutter avec succès contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme. Un orateur a souligné l'importance d'un renforcement de la coopération pour la lutte contre le terrorisme dans le cadre de la résolution 1773 (2001) du Conseil de sécurité en date du 28 septembre 2001, comme cela ressortait de la réunion de suivi de la Réunion spéciale tenue par le Comité contre le terrorisme le 6 mars 2003, à laquelle avaient participé des représentants d'organisations internationales, régionales et sous-régionales (voir S/2004/276, annexe), tenue à Vienne les 11 et 12 mars 2004.

13. Plusieurs orateurs ont donné des informations au sujet des activités des instituts du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui fournissaient une contribution précieuse aux activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

14. Le Président du Groupe des États d'Afrique a déclaré que l'investissement des partenaires de développement dans les secteurs de la justice pénale, notamment dans les pays africains, était beaucoup trop faible par rapport à l'importance de celle-ci. Il a demandé à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de continuer à mener des études pour déterminer et combattre les causes profondes de la criminalité. Le Président du Groupe des États d'Asie a dit que ce dernier accordait une grande importance à la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice: relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle (résolution 55/59 de l'Assemblée générale, annexe), qui avait indiqué que les stratégies globales de prévention de la criminalité devaient s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs de risque liés à la criminalité, et avait souligné l'importance d'une intervention des gouvernements, ainsi que des institutions nationales, interrégionales et internationales à cet égard. Le représentant de la présidence de l'Union européenne s'est félicité de la ferme volonté du Directeur exécutif de continuer à améliorer la capacité de l'Office à réaliser des études et des analyses sur la criminalité. Il s'est réjoui de la création de la nouvelle fonction d'évaluation indépendante et a mis l'accent sur l'importance d'une incorporation plus poussée des principes de la gestion axée sur les résultats dans les politiques de l'Office. Le Président du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes a rendu hommage aux efforts déployés par l'Office pour lutter contre la drogue et le crime avec le concours des instituts du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention de la criminalité et la justice pénale. Les travaux entrepris par l'Office, en particulier en coopération avec l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine revêtaient une grande importance pour la région. Le Président du Groupe des 77 et la Chine a déclaré que l'amélioration des mécanismes visant à renforcer les capacités de prévention, de détection et répression, et institutionnelles des États contre la criminalité urbaine représentait une importante priorité.

15. Il a été recommandé que la Commission donne suite aux plans d'action pour l'application de la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice (résolution 56/261 de l'Assemblée générale, annexe) lors des sessions ultérieures, en tenant compte des résultats du onzième Congrès des Nations Unies pour la

prévention du crime et la justice pénale. Des préoccupations ont été exprimées au sujet de l'insuffisance des ressources pour les activités de suivi requises. On a félicité l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la bonne organisation des réunions préparatoires régionales en vue du onzième Congrès et exprimé de la gratitude au Gouvernement thaïlandais pour les informations données aux États Membres en ce qui concerne les dispositions prises en vue du Congrès. Un orateur a souligné qu'il importait de prévenir la cybercriminalité et s'est prononcé en faveur de l'examen d'une convention des Nations Unies contre la cybercriminalité lors du onzième Congrès.

16. Plusieurs délégations se sont félicitées des efforts faits par le Directeur exécutif pour réformer la gestion au sein de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. On a souligné l'importance d'une bonne gouvernance, de la transparence, de la budgétisation axée sur les résultats et d'une fonction d'évaluation indépendante. Une poursuite des améliorations de la planification à long terme et un renforcement de la coopération avec les partenaires favoriseraient l'utilisation efficace des ressources et contribueraient à maintenir la tendance à l'augmentation des contributions volontaires. Cependant, la disparité entre le nombre et la diversité des mandats des programmes relatifs à la criminalité et les ressources disponibles pour mener à bien les activités correspondantes continuait de poser des problèmes à l'Office. Plusieurs orateurs ont soutenu les efforts accomplis par l'Office pour accroître ses ressources provenant tant du budget ordinaire que de contributions volontaires, et ont demandé aux donateurs d'accroître leur soutien financier à ses travaux concernant les questions relatives à la criminalité. Un orateur a annoncé l'intention de son gouvernement d'accroître ses contributions à l'Office dans le cadre des activités prescrites par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

---